



Accord de transition :

Salaires et Organisation du Travail, Ne rien céder !

Depuis le 29 juin 2004, à l'initiative de la direction de Bouygues Télécom, les organisations syndicales sont invitées à participer à des réunions d'information.

Ces réunions ont pour but de comparer les règles sociales s'appliquant chez Infomobile et chez Bouygues Télécom.

Rappelons que pour la direction de Bouygues Télécom, il ne s'agit pas de transposer les règles les plus favorables aux salariés, mais bien d'imposer, à son profit, les règles applicables actuellement dans les centres d'appel du groupe.

Il devient donc évident que seules, l'implication des salariés dans ces discussions et la lutte, pour d'autres choix sera déterminante

Les thèmes suivants nous ont été présentés :

Intéressement, Dialogue social, Accord Travailleurs handicapés, Accord sur l'Espace Ressource, 1% logement, Subventions au CE, Médailles du travail, Formation Professionnelle, Couverture sociale, Temps de Travail, Contrats de travail, Congés, Classification et grilles de Qualification.

Les prochains thèmes seront :

Structure de la rémunération, durée et organisation du travail...Accord collectif sur les conditions de transfère de Bourges à Bouygues Télécom.

Analyse de la CGT :

Attention !

Il ne s'agit pas à ce jour, de réunions de négociation. Le terme retenu « information » en dit long sur les intentions de Bouygues Télécom.

La CGT estime que chacun des points présentés doit faire l'objet d'une négociation et d'un accord spécifique.

Salaires

Bouygues Télécom nous a présenté la grille de salaire applicable dans la société.

Les minima de cette grille sont le reflet exact de la grille de salaire de la Convention collective des Télécommunications.

Pour la CGT, ces dispositions sont largement insuffisantes, d'autant plus que le 13^{ème} mois des « Téléopérateurs » et « Supports » avait été intégré

dans le salaire de base des salariés d'Infomobile, en juillet 2002.

Nous revendiquons donc une grille de salaire établie sur la réalité des salaires moyens, perçus actuellement par les salariés de Printania.

A cet effet, avec le syndicat FO, nous sollicitons des salariés du site qu'ils nous aident à construire cette grille en nous fournissant des bulletins de salaire.

Nous remettons également en avant la mise en place d'un véritable treizième mois pour l'ensemble du personnel.

Durée et Organisation du Travail

La question de la durée et de l'organisation du travail doit également être regardée de près.

Les propositions de modulation du temps de travail, permet à la direction d'imposer des semaines de travail pouvant aller jusqu'à 46heures par semaine, avec les heures supplémentaires !

Deux seuils de décompte des heures seraient mis en place :

1. Un seuil hebdomadaire pour les heures au-delà de 42 heures.
2. Un seuil annuel pour les heures venant en dépassement de 1604 heures.

Ce dispositif est à l'évidence très pervers, puisqu'il permet d'appliquer une augmentation du temps de travail sur une partie de l'année, sans que le salarié ne puisse prétendre à des heures supplémentaires. Mais au-delà, c'est bien l'asservissement du salarié aux besoins de l'entreprise qui est proposé.

Les conséquences sur la vie de famille, sur la santé morale et physique des salariés sont également des éléments à prendre en compte.

Pour la CGT, ce dispositif est contraire à l'esprit de la Réduction du Temps de Travail qui veut que le salarié puisse bénéficier de plus de temps libre choisi.

Samedi travaillé

Nous revendiquons toujours que le travail du samedi soit exceptionnel, et en tout état de cause qu'il ne soit pas supérieur à 1 samedi sur 5.

La mise en place de la modulation horaire risque fortement de généraliser le travail du samedi en période de haute activité !

Dimanches et jours fériés

La direction de Printania vient de solliciter la Préfecture du Cher afin d'obtenir une dérogation annuelle au repos dominical et des jours fériés. Comme le veut la réglementation, la Préfecture du Cher sollicite notre avis sur cette demande.

Vous trouverez ci-dessous la réponse faite par l'Union Locale CGT de Bourges.

Le Syndicat CGT s'engage à vous tenir informé de l'avancée des discussions sur l'accord de transition.

Il remercie l'ensemble des salariés qui lui fait confiance et appel à la participation et l'implication de tous dans l'élaboration de l'accord de transition.

Bourges le 20 octobre 2004
